

Catégories et Races

Catégories	Races
<ul style="list-style-type: none">génisses de moins de trois ans	<ul style="list-style-type: none">Blanc bleu culard
<ul style="list-style-type: none">génisses de trois ans et plus	<ul style="list-style-type: none">Croisé blanc bleu
<ul style="list-style-type: none">vaches de moins de cinq ans	<ul style="list-style-type: none">Charolaise
<ul style="list-style-type: none">vaches de cinq ans et plus	<ul style="list-style-type: none">Limousine
<ul style="list-style-type: none">bœufs de moins de trois ans	<ul style="list-style-type: none">Aubrac
<ul style="list-style-type: none">bœufs de trois ans et plus	<ul style="list-style-type: none">Blonde d'aquitaine
<ul style="list-style-type: none">jeunes bovins de 20 à 24 mois à l'abattage (<u><i>né entre le 11/12/2019 et le 04/04/2020</i></u>) (<u><i>délai d'abattage</i></u>)	<ul style="list-style-type: none">Rouge des prés
<ul style="list-style-type: none">jeunes bovins moins de 20 mois (<u><i>né après le 04/04/2020</i></u>)	<ul style="list-style-type: none">Races diverses et croisés
	<ul style="list-style-type: none">Culards non Blanc Bleu (en charolais et autres races)
	<ul style="list-style-type: none">Parthenaise

Néanmoins, les catégories de moins de trois animaux seront intégrées aux races diverses ou regroupées.

Concours d'Animaux

de Boucherie d'Arras

4 Décembre 2021

Délai d'inscription : Jeudi 21/10/2021 à 12h

Règlement du concours

Nouveauté : Prise de sang obligatoire sur animaux issus de cheptels non indemnes d'IBR. Le type de prise de sang sera précisé sur les attestations sanitaires transmises après les inscriptions.

Ce document contient des éléments importants ainsi que des critères à prendre en compte Merci

Inscription

L'inscription ne sera enregistrée que si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- la fiche d'inscription est réceptionnée par **Syndicat du Commerce du Bétail des Hauts-de-France (Mme VIVIER Dominique) au plus tard le jeudi 21/10/2021 à 12h de préférence par mail : ffcb.hdf@gmail.com (vérifier le récépissé de réception)**
- Adresse : 30 Rue Michelet 62000 ARRAS
Tél 07-76-87-09-61 (de 14h à 17h30)
- L'inscription doit être accompagnée de la photocopie des passeports, des attestations pour les génisses, de l'attestation de non retour en élevages indemne d'IBR et du règlement de **30 euros TTC *par animal** adressé à l'ordre du Syndicat du Commerce du Bétail des Hauts-de-France.

**non remboursable en cas de désinscription ou d'annulation du concours*

Tout dossier incomplet sera refusé.

Note : les éléments du passeport seront scannés donc merci de vérifier la qualité des photocopies. La date d'entrée sur l'exploitation doit être visible.

Les attestations sanitaires vous seront adressées après validation des inscriptions

Caractéristiques des animaux

- Conformation E et U=, + (sauf cas particulier validé par l'organisation). **Présence obligatoire d'animaux Label Rouge**
- Engraissement 2+ et 3, **nés après le 4 décembre 2011 (-10 ans)**
- Présents dans le dernier cheptel au minimum **quatre mois avant le début du concours (entrés sur l'exploitation avant le 05/08/2021)** et nés et élevés en France.

-Les animaux sous cartes jaunes sont refusés

-Les animaux IBR + sont interdits sauf preuve de vaccination (Transmettre copie de l'attestation de vaccination)



- Le nombre d'animaux est limité à **17 par cheptel (dont 2 JB maxi de même race /cheptel) et 3 animaux pour les autres catégories.**
- Le nombre d'animaux est limité à **50 par apporteur** dont **10 JB maxi**
- L'objectif maximum d'animaux sur le concours est de 400 dont 40 JB. *En cas de dépassement des objectifs, le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser des animaux.*
- **Un animal ayant participé à un autre concours n'a pas le droit de concourir à nouveau**

Contrôle et propreté

- Les animaux seront contrôlés à l'arrivée et avant jugement sur les points suivants :
 - o correspondance entre la catégorie d'inscription et l'aspect visuel de l'animal (correspondance avec le type racial- En cas de non correspondance ils seront éliminés),
 - o état de santé et de propreté
- ⇒
- o **conformation : E et U=,+**
- **Les animaux devront être nettoyés la veille** (compte tenu des températures de décembre) : Jour J : **uniquement finition au seuil**
 - **L'état de propreté devra être optimal** (onglons coupés et pattes non crottées) - les animaux présentés sales seront éliminés du concours.
 - **L'état de santé des animaux doit être irréprochable.**
 - **Les animaux devront être tondu** pour être présentés au concours. *Les animaux ne devront pas avoir participé à un autre concours de Bovins de Boucherie.*

Organisation

- Les animaux devront **arriver entre 4h et 6h** et être attachés à l'aide de licol sur la barre de présentation **avant 7 heures.**
- Les animaux resteront présents sur le lieu du concours **jusque 17 h**
Note : aucun déplacement d'animaux avant 16H

Tout animal présenté au concours ne pourra réintégrer un cheptel en carte verte sauf en cas de prise de sang IBR (-) → Isolement OBLIGATOIRE

Note 1 : En cas d'accident ou d'incident causé par un animal, la responsabilité de l'apporteur sera engagée jusqu'à l'enlèvement des animaux (sortie de barre) et ensuite l'acheteur.

Note 2 : En cas de non respect des consignes de sécurité, de mise en danger d'autrui, tout apporteur pourra être exclu du concours

En fonction de l'évolution sanitaire du pays, des mesures spécifiques pourront être appliquées (pass sanitaire, masques..)